ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marins : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 103232

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la demande faîte par l'association des pensionnés de la marine marchande de France et d'outre-mer, concernant les marins retraités qui bénéficient d'une pension de retraite anticipée (PRA), attribuée en raison d'une inaptitude. D'une manière cohérente avec les dispositions de leur régime, ils souhaitent bénéficier, dans les cas de maladie à évolution lente (amiante par exemple) décelées longtemps après la cessation d'activité professionnelle, d'un droit d'option permettant de cumuler la pension invalidité maladie professionnelle (PIMP) avec une pension d'ancienneté. Actuellement, compte tenu de l'irrévocabilité de la pension, il n'est pas possible pour un marin de cumuler PRA et PIMP. Alors que ces maladies peuvent donner aux marins, même retraités, le droit à une PIMP. Aussi il lui demande quelle réponse le Gouvernement est en mesure d'apporter à cette proposition.

Données clés

Auteur : M. Gilbert Le Bris
Circonscription : Finistère (8e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 103232
Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2684
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)